

## **RÔLES DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT**

Le Président du comité d'accompagnement a pour fonction d'assurer le lien entre le comité d'accompagnement (CA) et la commission de proximité (CP) associée.

Le Président du CA :

- tient le rôle de « rapporteur » lors de la demande d'admission d'un nouveau candidat. A ce titre, il se met en contact avec ce dernier afin d'évaluer la valeur et l'intérêt scientifique de son projet de recherche, sa faisabilité et les qualités requises. Il complète un rapport à l'attention du président de sa CP ;
- dirige les réunions du comité d'accompagnement qui sont organisées au minimum une fois par an et/ou à sa demande, à la demande du promoteur ou celle du doctorant ;
- complète les comptes-rendus des réunions du CA en vérifiant que le financement soit assuré pour toute la période du projet, que l'évolution du projet soit pertinente, que les exigences en matière de formation doctorale et/ou d'épreuve de confirmation soient observées, que la composition du jury de thèse soit conforme au règlement, etc.  
Une fois complétés, le Président transmet ces compte-rendu à la gestionnaire qui assure une diffusion de ceux-ci par mail au doctorant et à chaque membre du CA ;
- informe la CP de tout problème pouvant survenir en relation avec un projet doctoral ;
- il devient Président du jury de thèse. Après validation de la composition de ce jury par le Recteur, il représente ce dernier lors de la défense privée et de la soutenance publique. A ce titre, il dirige ces séances, explique les règles de fonctionnement, anime la discussion et le débat questions/réponses en donnant la parole aux membres du jury et au candidat, préside les délibérations, veille à une prise de décision collégiale après la défense privée et à son suivi, garanti le respect du règlement, complète les procès-verbaux, veille à faire signer tous les documents officiels par tous les membres du jury et par le candidat, et proclame le résultat par la lecture du diplôme. Si un des membres du jury ne peut être présent, le président veillera à lui demander son avis et les questions qu'il souhaiterait poser.

Références :

- règlement doctoral de l'UCL
- vade-mecum du parcours doctoral du secteur des sciences de la santé